

## **Convention de développement et de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH**

**entre la CNSA, le conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le GIP MDPH du Tarn-et-Garonne**

### **Vérification de l'atteinte de la cible de chacun des indicateurs d'usage**

Je soussigné, Amandine Weber, Responsable de la mission analyse statistique à la direction de la compensation de de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie, atteste avoir procédé à la vérification de l'atteinte des indicateurs d'usage prévus à l'annexe 3 de la convention de développement et de déploiement du palier 1 du programme SI MDPH entre la CNSA, le conseil départemental du Tarn-et-Garonne et le GIP MDPH du Tarn-et-Garonne.

J'atteste que le résultat observé pour chacun de ces indicateurs d'usages est le suivant :

INDICATEUR [convention]	PERIMETRE [convention]	CIBLE [convention]	RESULTAT OBSERVE
% d'usagers pour lesquels l'interrogation du SNGI a été réalisée – grâce à l'utilisation du tag certifié/non-certifié	Flux des dossiers de demandes de compensation déposés sur la période de référence	80%	Sur les flux des dossiers de demande de compensation ayant eu au moins une décision sur la période observée <b>15/10/2020 et le 15/01/2021</b>  <b>75,1% - la cible n'est pas atteinte</b>
A minima, codage (niveau 2) des déficiences, des pathologies et des besoins pour l'ensemble des dossiers de demande conduisant à une décision d'attribution de la PCH ou à une décision d'orientation en établissement / service médico-social et pour les demandes conduisant à une décision d'attribution pour des bénéficiaires usagers de moins de 20 ans (au moment de la demande)	Flux des dossiers de demande de compensation ayant eu au moins une décision sur la période observée	100%	Part des dossiers avec une pathologie identifiée : <b>87% : la cible n'est pas atteinte</b>  Part des dossiers ayant au moins une déficience présentée de niveau 2 identifiée : <b>87,3% : la cible n'est pas atteinte</b>  Part des dossiers ayant au moins un besoin de compensation de niveau 2 identifié : <b>85,2% : la cible n'est pas atteinte</b>
% des données individuelles concernant les usagers que la MDPH peut extraire automatiquement (tel que défini dans le référentiel fonctionnel)	Ensemble des dossiers actifs sur la période de référence	80%	<b>la cible est atteinte (flux transmis)</b>
Utilisation des flux CAF : indicateur qualitatif (Oui / Non)	Flux des dossiers de demande de compensation déposés sur la période de référence	Oui	<b>Non (au 17/02)</b>

**Observation** : (1) Sur l'utilisation des flux CAF, les difficultés rencontrées ne sont pas imputables à la MDPH.

Fait en deux exemplaires

A Paris, le 18/03/2021

Amandine WEBER